





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Gouvernement accompagne les entreprises industrielles des territoires ultramarins dans l'accélération de leurs projets d'investissement. Paris, le 12/11/2020 N° 379

Dans les Outre-mer, l'industrie contribue à la relance de l'activité économique, notamment par son poids dans les secteurs de l'agroalimentaire, de la construction, des énergies, des nouvelles technologies ou du spatial. Huit intercommunalités de la Guyane, de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion bénéficient déjà du programme national « Territoires d'industrie » afin d'accompagner, en lien avec les Régions-Collectivités, les plans d'actions territoriaux animés par les élus et les acteurs industriels mobilisés au niveau local.

Afin de répondre à l'urgence économique et sociale dans le contexte de crise sanitaire liée au Covid-19, le Gouvernement a mis en place des mesures massives de soutien à la reprise de l'activité des entreprises et à la relance de notre économie. Le plan « France Relance » présenté par le Gouvernement le 3 septembre dernier bénéficiera pleinement aux Outre-mer : au moins 1,5 milliard d'euros seront consacrés d'ici fin 2022 à des projets dans les territoires ultramarins.

Dans le cadre du volet territorial du plan de relance dans l'industrie, un fonds de soutien à l'accélération des investissements industriels dans les territoires a été lancé le 4 septembre, doté de 400 millions d'euros d'ici 2022. Ce fonds a pour objectif d'accélérer les investissements des projets industriels les plus structurants. Dans une logique de proximité, ce dispositif est piloté conjointement par les préfets de Région et les Régions ou collectivités territoriales uniques. Afin de tenir compte des spécificités des projets d'investissements locaux et de faciliter le dépôt de dossiers, notamment dans les Outre-mer, le seuil de l'assiette minimale de dépenses éligibles des projets a été baissé à 200 000 euros.

Pour aider les entreprises industrielles ultramarines à se saisir des dispositifs de soutien mis en place dans le cadre de « France Relance », des « masterclass » sont organisées par visioconférence les 19 et 20 novembre afin de présenter les mesures d'urgence (prêts garantis par l'État, fonds de solidarité, etc.) et les leviers de soutien à l'investissement industriel (volets national et territorial, guichet industrie du futur, fonds de décarbonation de l'industrie, etc.).

Chacune de ces séances associera les services nationaux des ministères en charge de l'Industrie, de la Cohésion des territoires et des Outre-mer, ainsi que les opérateurs (Ademe, Banque des Territoires, Bpifrance) mobilisés pour la mise en œuvre des différentes mesures au niveau national. Un webinaire est ainsi proposé pour chaque espace géographique, afin de présenter les dispositifs et répondre aux questions. Les entreprises intéressées sont invitées à s'inscrire au lien correspondant.

| Espace géographique | Heure locale | Lien d'inscription |
|-----------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| Séance n°1 - Océan | Nouvelle-Calédonie : 18h00- | https://app.livestorm.co/p/01 |
| Pacifique : | 20h00 | 465934-7292-4bb3-bd8a- |
| Jeudi 19 novembre 2020 | Polynésie française : 21h00- | <u>c6c1c25be9ae</u> |
| | 23h00 | |
| Heure Métropole : 08h00- | Wallis-et-Futuna : 19h00-21h00 | |
| 10h00 | | |
| Séance n°2 - Océan Indien : | Mayotte: 12h00-14h00 | https://app.livestorm.co/p/82 |
| Jeudi 19 novembre 2020 | Réunion : 13h00-15h00 | <u>c540f4-ace3-4c0f-a19d-</u> |
| | | <u>137f41ed7487</u> |
| Heure Métropole : 10h00- | | |
| 12h00 | | |
| Séance n°3 - Océan | Antilles : 10h00-12h00 | https://app.livestorm.co/p/81 |
| Atlantique : | Guyane et Saint-Pierre-et- | 2e9a66-63fd-489a-bb35- |
| Vendredi 20 novembre 2020 | Miguelon: 11h00-13h00 | e0705dfe362c |
| | - | |
| Heure Métropole : 15h00- 17h00 | | |

Contacts presse:

Cabinet de Jacqueline Gourault communication.jg@cohesion-territoires.gouv.fr

Cabinet de Sébastien Lecornu mompresse@outre-mer.gouv.fr

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher presse@industrie.gouv.fr